

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2021-180

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA NIEVRE / CABINET-BCRE**

58-2021-11-22-00001 - Arrêté portant modification de l'arrêté  
n°58 2021 10 22 00001 du 22.10.2021 accordant la médaille d'honneur des  
sapeurs-pompiers au titre de la promotion du 4.12.2021 (1 page)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2021-11-22-00001

Arrêté portant modification de l'arrêté  
n°58 2021 10 22 00001 du 22.10.2021  
accordant la médaille d'honneur des  
sapeurs-pompiers au titre de la promotion du  
4.12.2021



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE PRÉFET

**Arrêté n°  
portant modification de l'arrêté n° 58-2021-10-22-00001 du 22 octobre 2021  
accordant la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers  
Promotion du 4 décembre 2021**

**Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, articles R723-57 à R723-60, notamment ;

**VU** le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 58-2021-10-22-00001 du 22 octobre 2021 accordant la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers au titre de la promotion du 4 décembre 2021 ;

**VU** la modification apportée le 10 novembre 2021 par la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Nièvre relative à l'échelon attribué à M. Alain JEANDOT, lieutenant sapeur-pompier volontaire ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur des services du cabinet ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1 de l'arrêté n° 58-2021-10-22-00001 du 22 octobre 2021 accordant la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers au titre de la promotion du 4 décembre 2021 est modifié ainsi qu'il suit :

la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers échelon Grand'Or et non Or est décernée à M. Alain JANDOT, lieutenant sapeur-pompier volontaire du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre.

Le reste sans changement.

#### Article 2

La secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre et le directeur des services du cabinet du préfet de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 22 NOV. 2021

  
Daniel BARNIER